

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ENSEMBLE DE FIN DE LA DÉCALCIFICATION - # CODE TUY0002

Section 1. Identification

Identificateur de produit : ENSEMBLE DE FIN DE LA DÉCALCIFICATION

Code du produit : TUY0002

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Ensemble de titration par comptage de gouttes

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées : Pour déterminer le point final de décalcification.

Fabricant/fournisseur : CHAPTEC Inc.
470 avenue Laurendeau
Montréal-Est, QC, Canada H1B-5M2
Tel: +1-514-498-3620

Contenu de cette fiche de données de sécurité

CODE: RZ-760

REAGENT Z

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2



ATTENTION

CODE: CP-B60

CP-B

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2



ATTENTION

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RÉAGENT Z

Section 1. Identification

| | |
|--|---|
| Identificateur de produit | : RÉAGENT Z |
| Code du produit | : RZ-760, RZ-7600. |
| Autres moyens d'identification | : Non disponible. |
| Type de produit | : Liquide. |
| Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées | |
| Utilisations identifiées | : Réactif pour test chimique |
| Fabricant/fournisseur | : CHAPTEC Inc. 470 avenue Laurendeau Montréal-Est, QC Canada H1B-5M2 Tel: +1-514-498-3620 |
| Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) | : CANUTEC: +1-613-996-6666 or *666 (cellulaire) CENTRE ANTI-POISON (800) 463-5060 24/7 |

Section 2. Identification des dangers

| | |
|--|--|
| Classement de la substance ou du mélange | : CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 |
|--|--|

Éléments d'étiquetage SGH Pictogrammes de danger



| | |
|-----------------------------|--|
| Mention d'avertissement | : Attention |
| Mentions de danger | : H315 - Provoque une irritation cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux |
| <u>Conseils de prudence</u> | |
| Prévention | : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| Intervention | : P301 + P312 + P330 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. P302 + P362 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. |
| Stockage | : Garder dans un endroit approprié. |
| Élimination | : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RÉAGENT Z

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange.
Autres moyens d'identification : Non disponible.

| Nom des ingrédients | % (p/p) | Numéro CAS |
|----------------------------|-----------|------------|
| Acide citrique | 3.0 – 7.0 | 77-92-9 |
| Sodium phosphate dibasique | 3.0 – 7.0 | 7558-79-4 |
| Stabilisant | 0 – 1 | - |

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à le RPD modifié en avril 2018. Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.
Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation :

Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau :

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une irritation de yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
irritation
rougeur

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RÉAGENT Z

Section 4. Premiers soins

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

| | |
|---------------------------|---|
| Note au médecin traitant | : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |
| Traitements particuliers | : Pas de traitement particulier. |
| Protection des sauveteurs | : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. |

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Agents extincteurs appropriés | : Employer un agent extinteur qui convient aux feux environnants. |
| Agents extincteurs inapproprié | : Aucun connu. |
| Dangers spécifiques du produit | : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. |
| Produit de décomposition thermique dangereux | : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone |
| Mesures spéciales de protection pour les pompiers | : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive |

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

| | |
|--|--|
| Pour le personnel non affecté aux urgences | : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié. |
| Intervenants en cas d'urgence | : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». |
| Précautions environnementales | : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). |

RÉAGENT Z

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Aucun

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RÉAGENT Z

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

| | |
|--------------------------------------|---|
| Protection du corps | : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. |
| Autre protection pour la peau | : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause. |
| Protection respiratoire | : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants |

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|-----------------------|
| Apparence | |
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Rose. |
| Odeur | : Non disponible. |
| Seuil olfactif | : Non disponible. |
| pH | : 7.0 |
| Point de fusion | : Non disponible. |
| Point d'ébullition | : Non disponible. |
| Point d'éclair | : Non disponible. |
| Taux d'évaporation | : Non disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | : Non disponible. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) | : Non disponible. |
| Tension de vapeur | : Non disponible. |
| Densité de vapeur | : Non disponible. |
| Densité relative | : Non disponible. |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | : Non disponible. |
| Température de décomposition | : Non disponible. |
| Viscosité | : Non disponible. |
| Temps d'écoulement (ISO 2431) | : Non disponible. |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | : Le produit est stable. |
| Risque de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RÉAGENT Z

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|-------------------------------------|--|
| Conditions à éviter | : Aucune donnée spécifique. |
| Matériaux incompatibles | : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les alcalins. |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Dosage |
|-----------------------------------|------------|---------|--------|--------|
| Acide citrique | DL50 Orale | Rat | 3 g/kg | - |

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|--|----------------|-----------|--------------------------------------|-------------|
| Acide citrique | Yeux - Hautement irritant Peau - Léger irritant | Lapin Lapin | - - | 24 heures 750 µg 24 heures 500 mg | - - |

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une irritation de yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RÉAGENT Z

Section 11. Données toxicologiques

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|-----------------------|---|
| Contact avec les yeux | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation larmoiement rougeur |
| Inhalation | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation rougeur |
| Ingestion | : Les symptômes indésirables peuvent inclure ce qui suit : douleurs à l'estomac |

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

terme Exposition de courte durée

| | |
|----------------------------|---|
| Effets immédiats possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets différés possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Exposition de longue durée

| | |
|----------------------------|---|
| Effets immédiats possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets différés possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Effets chroniques potentiels sur la santé

| | |
|-----------------------------|---|
| Généralités | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|------------|
| Acide citrique | CL50 160000 µg/l Eau de mer | Crustacés – carcinus meanes - Adulte | 48 heures |

Persistante et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RÉAGENT Z

Section 12. Données écologiques

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogP _{ow} | BCF | Potentiel |
|-----------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| Acide citrique | -1.8 | - | faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le TMD | IMDG | IATA |
|--|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - |
| Classe de danger relative au transport | - | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - | - |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | Non. |

Autres informations

Guide des mesures d'urgence (GMU)

: Non applicable

Protections spéciales pour l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RÉAGENT Z

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

Inventaire du Canada (DSL NDSL) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

NRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé. | |

Historique

Date d'édition : 01-08-2024

Date de publication précédente : Non applicable

Version : 1

Élaborée par : ChapTec

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code
IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
RPD = Règlement sur les produits dangereux

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CP-B

Section 1. Identification

| | |
|--|---|
| Identificateur de produit | : CP-B |
| Code du produit | : CP-B60, CB-B500 |
| Autres moyens d'identification | : Non disponible. |
| Type de produit | : Liquide. |
| Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées | |
| Utilisations identifiées | : Réactif pour test chimique |
| Fabricant/fournisseur | : CHAPTEC Inc. 470 avenue Laurendeau Montréal-Est, QC Canada H1B-5M2 Tel: +1-514-498-3620 |
| Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) | : CANUTEC: +1-613-996-6666 or *666 (cellulaire) CENTRE ANTI-POISON (800) 463-5060 24/7 |

Section 2. Identification des dangers

| | |
|---|---|
| Classement de la substance ou du mélange | : LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 |
| Éléments d'étiquetage SGH Pictogrammes de danger |  |
| Mention d'avertissement | : Attention |
| Mentions de danger | : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux |
| Conseils de prudence Prévention | : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| Intervention | : P301 + P312 + P330 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Obtenez des soins médicaux en cas de malaise P302 + P362 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Stockage | : Conserver dans un endroit approprié. |
| Élimination | : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CP-B

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
Autres moyens d'identification : Non disponible.

| Nom des ingrédients | % (p/p) | Numéro CAS |
|-----------------------------------|------------------------|----------------|
| Oxalate d'ammonium Stabilisant | 3.0 – 7.0 0.1 – 1.0 | 6009-70-7 - |

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à le RPD modifié en avril 2018. Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation :

Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau :

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une irritation de yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation rougeur

Ingestion : Les symptômes indésirables peuvent inclure ce qui suit : douleurs à l'estomac

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CP-B

Section 4. Premiers soins

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

| | |
|---------------------------|---|
| Note au médecin traitant | : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |
| Traitements particuliers | : Pas de traitement particulier. |
| Protection des sauveteurs | : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. |

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Agents extincteurs appropriés | : Employer un agent extinteur qui convient aux feux environnants. |
| Agents extincteurs inapproprié | : Aucun connu. |
| Dangers spécifiques du produit | : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. |
| Produit de décomposition thermique dangereux | : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone Oxydes d'azote |
| Mesures spéciales de protection pour les pompiers | : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive |

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

| | |
|--|--|
| Pour le personnel non affecté aux urgences | : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié. |
| Intervenants en cas d'urgence | : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». |
| Précautions environnementales | : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CP-B

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CP-B

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

: Liquide.

Couleur

: Non disponible.

Odeur

: Non disponible.

Seuil olfactif

: Non disponible.

pH

: Non disponible.

Point de fusion

: Non disponible.

Point d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair

: Non disponible.

Taux d'évaporation

: Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz)

: Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)

: Non disponible.

Tension de vapeur

: Non disponible.

Densité de vapeur

: Non disponible.

Densité relative

: Non disponible.

Solubilité

: Soluble dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-inflammation

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité

: Non disponible.

Temps d'écoulement (ISO 2431)

: Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CP-B

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | : Le produit est stable. |
| Risque de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| Conditions à éviter | : Aucune donnée spécifique. |
| Matériaux incompatibles | : Aucune donnée spécifique. |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

Irritation/Corrosion

Il n'existe aucune donnée disponible.

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

| | |
|--|---|
| Renseignements sur les voies d'exposition probables | : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion. |
|--|---|

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une irritation de yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CP-B

Section 11. Données toxicologiques

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|-----------------------|---|
| Contact avec les yeux | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation larmoiement rougeur |
| Inhalation | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation rougeur |
| Ingestion | : Les symptômes indésirables peuvent inclure ce qui suit : douleurs à l'estomac |

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

terme Exposition de courte durée

| | |
|----------------------------|---|
| Effets immédiats possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets différés possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Exposition de longue durée

| | |
|----------------------------|---|
| Effets immédiats possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets différés possibles | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Effets chroniques potentiels sur la santé

| | |
|-----------------------------|---|
| Généralités | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Persistante et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CP-B

Section 12. Données écologiques

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le TMD | IMDG | IATA |
|---|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - |
| Classe de danger relative au transport | - | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - | - |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | Non. |

Autres informations

Guide des mesures d'urgence (GMU) : Non applicable

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CP-B

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

| | |
|--|---|
| Inventaire du Canada (DSL NDSL) | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| NRP canadien | : Aucun des composants n'est répertorié |
| Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) | : Aucun des composants n'est répertorié |

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé. | |

Historique

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Date d'édition | : 01-08-2024 |
| Date de publication précédente | : Non applicable |
| Version | : 1 |
| Élaborée par | : ChapTec |

Légende des abréviations

| |
|---|
| : ETA = Estimation de la toxicité aiguë |
| FBC = Facteur de bioconcentration |
| SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |
| IATA = Association internationale du transport aérien |
| CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code |
| IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses |
| LogKoe = coefficient de partage octanol/eau |
| MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) |
| NU = Nations Unies |
| RPD = Règlement sur les produits dangereux |

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.